|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2017Genève, 15-25 mai 2017** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: PL 1.12** | **Document C17/39-F** |
| **31 mars 2017** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général |
| Feuille de route pour la mise en OEuvre du programme CONNECT 2020 et progrès réalisés à ce jour |

|  |
| --- |
| RésuméLe présent document expose la feuille de route pour la mise en oeuvre du Programme Connect 2020 et les progrès réalisés à ce jour.Suite à donnerLe Conseil est invité à **prendre note** du présent rapport.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Références*[Résolution 200 (Busan, 2014)](http://www.itu.int/pub/S-CONF-ACTF-2014)* *de la Conférence de plénipotentiaires* |

# 1 Rappel

1.1 A la Conférence de plénipotentiaires de 2014 (PP-14), les Etats Membres de l'UIT ont adopté la Résolution 200 (Busan, 2014), intitulée "Programme Connect 2020 pour le développement des télécommunications/technologies de l'information et de la communication dans le monde", en fixant une série de cibles à l'échelle mondiale devant être réalisées par l'ensemble de l'Union d'ici à 2020 dans les domaines de la croissance, de l'inclusion, de la durabilité, et de l'innovation et des partenariats dans le secteur des télécommunications/TIC.

1.2 Aux termes de la Résolution 200, les Etats Membres de l'UIT sont invités à participer activement à la mise en oeuvre du [Programme Connect 2020](http://www.itu.int/connect2020); à contribuer à ce Programme dans le cadre d'initiatives nationales, régionales et internationales; à fournir des données et des statistiques, selon qu'il conviendra, pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des buts et des cibles du Programme Connect 2020; et à mobiliser toutes les parties prenantes en encourageant la conclusion de partenariats relatifs au Programme Connect 2020.

1.3 A la PP-14, les Etats Membres de l'UIT ont également adopté la Résolution 71 (Rév. Busan, 2014) intitulée "Plan stratégique de l'Union pour la période 2016‑2019", qui intègre les buts et les cibles du Programme Connect 2020 dans le cadre du plan stratégique de l'UIT pour la période 2016‑2019.

# 2 Progrès accomplis pendant la période considérée

Méthodes de mesure, suivi et établissement de rapports

2.1 Les quatre buts du Programme Connect 2020 comportent 17 cibles, destinées à donner une indication des progrès accomplis dans la réalisation de ces buts à l'horizon 2020.

2.2 Les progrès accomplis dans la réalisation des cibles du Programme Connect 2020 pour le développement des télécommunications/TIC sont présentés dans le Document [C17/35](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0035/en) "Rapport sur la mise en oeuvre du Plan stratégique et sur les activités de l'Union". Le Chapitre 2 de ce document fournit l'analyse la plus récente sur les progrès accomplis, à partir des indicateurs et des statistiques recueillis et communiqués par le Bureau de développement des télécommunications.

2.3 En ce qui concerne plus particulièrement les Cibles 3.2 et 3.3 relatives aux déchets d'équipements électriques et électroniques et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), des feuilles de route et des méthodologies sont actuellement élaborées conjointement avec les membres de l'UIT, par l'intermédiaire de la Commission d'études 5 de l'UIT-T et en collaboration avec les organisations concernées.

Mettre en oeuvre le Plan stratégique de l'UIT pour la période 2016-2019

2.4 Le secrétariat de l'UIT a contribué à faire progresser les travaux en vue de la réalisation du Programme Connect 2020, en mettant en oeuvre les plans opérationnels des trois Secteurs et du Secrétariat général. Les objectifs et les résultats des travaux de chaque Secteur et du Secrétariat général sont présentés de manière détaillée dans le document [C17/35](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0035/en).

Mieux faire connaître le Programme Connect 2020

2.5 Le secrétariat de l'UIT a continué de sensibiliser tous les acteurs de l'écosystème des TIC au Programme Connect 2020, à mieux faire connaître les cibles de ce programme, à mieux faire comprendre l'intérêt de ce cadre et à l'intégrer davantage dans les priorités d'action de la communauté internationale.

2.6 Le secrétariat de l'UIT a contribué en particulier à la session spéciale de la Commission sur le large bande organisée dans le cadre du Forum économique mondial de Davos en janvier 2017, en présentant un document de travail indiquant dans quels domaines il convient de faire porter ou de renforcer les efforts au cours des trois prochaines années pour réaliser le programme Connect 2020. Ce document donne plus de précisions sur ceux qui ne sont toujours pas connectés aujourd'hui, et dans quels pays, sur les principaux défis à relever pour atteindre les Cibles 1.2, 2.2.A, 2.2.B et 2.5.A, en particulier, et sur les mesures susceptibles d'être prises pour connecter plus rapidement ceux qui ne le sont pas encore.

Contribution du Programme Connect 2020 aux Objectifs de développement durable

2.7 Afin de permettre à l'UIT de répondre aux attentes de ses membres vis-à-vis du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le secrétariat a mis au point "l'outil de mise en correspondance de l'UIT avec les ODD", qui vise à donner une vue d'ensemble complète de la façon dont le cadre stratégique de l'UIT et le programme Connect 2020 contribuent à la réalisation des Objectifs de développement durable. (ODD). Cet outil permet de visualiser la correspondance et le lien entre le cadre stratégique de l'UIT, le Programme Connect 2020, les grandes orientations du SMSI ainsi que les ODD et les Cibles qui leur sont associées.

# 3 Feuille de route pour 2017

3.1 L'UIT va s'employer à faire progresser, avant la fin de l'année, la mise en oeuvre du Programme Connect 2020, par les moyens suivants:

a) *Méthodes de mesure et suivi*: des méthodes de mesure et d'analyse de données efficaces sont essentielles pour répondre aux attentes des décideurs et des personnes sur le terrain. Les autres travaux requis dans des cas précis pour définir des méthodes de mesure vont se poursuivre.

b) *Examen des progrès accomplis dans la réalisation du Programme Connect 2020 en vue de la Conférence de plénipotentiaires de 2018*: il sera procédé à un examen approfondi de l'état d'avancement de la mise en oeuvre des objectifs et des cibles du Programme Connect 2020 et des progrès accomplis en la matière, afin d'analyser de manière stratégique les domaines dans lesquels il convient de faire porter les efforts et de préparer l'élaboration des cibles pour le prochain plan stratégique de l'Union.

c) *Mise en oeuvre coordonnée des plans stratégiques et des plans opérationnels de l'UIT*: Pour optimiser les retombées des activités de l'UIT, il faudra assurer une coordination intersectorielle entre les domaines thématiques communs à plusieurs secteurs visés par les objectifs et les cibles du Programme Connect 2020.

# 4 Prochaines étapes proposées pour rendre compte des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des objectifs et des cibles du Programme Connect 2020

|  |  |
| --- | --- |
| But/cible | Statut |
| **BUT 1: CROISSANCE – Permettre et encourager l'accès aux télécommunications/TIC et leur utilisation accrue** |
| • Cible 1.1: A l'échelle mondiale, 55% des ménages devraient avoir accès à l'Internet à l'horizon 2020• Cible 1.2: A l'échelle mondiale, 60% de la population devrait utiliser l'Internet à l'horizon 2020• Cible 1.3: A l'échelle mondiale, le prix des télécommunications/TIC devrait avoir baissé de 40% à l'horizon 2020 | Evaluation incluse dans le Document [C17/35](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0035/en). |
| **BUT 2: INCLUSION – Réduire la fracture numérique et mettre le large bande à la portée de tous** |
| • Cible 2.1.A: Dans les pays en développement, 50% des ménages devraient avoir accès à l'Internet à l'horizon 2020• Cible 2.1.B: Dans les pays les moins avancés (PMA), 15% des ménages devraient avoir accès à l'Internet à l'horizon 2020• Cible 2.2.A: Dans les pays en développement, 50% de la population devrait utiliser l'Internet à l'horizon 2020• Cible 2.2.B: Dans les pays les moins avancés (PMA), 20% de la population devrait utiliser l'Internet à l'horizon 2020• Cible 2.3.A: L'écart en matière d'accessibilité économique entre pays développés et pays en développement devrait être réduit de 40% à l'horizon 2020• Cible 2.3.B: Le prix des services large bande ne devrait pas représenter plus de 5% du revenu mensuel moyen dans les pays en développement à l'horizon 2020• Cible 2.4: A l'échelle mondiale, 90% de la population rurale devrait être desservie par le large bande à l'horizon 2020• Cible 2.5.A: L'égalité hommes/femmes parmi les internautes devrait être assurée à l'horizon 2020• Cible 2.5.B: Des environnements propices garantissant l'accessibilité des télécommunications/TIC pour les personnes handicapées devraient être mis en place dans tous les pays à l'horizon 2020 | Evaluation incluse dans le Document [C17/35](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0035/en). |
| **BUT 3: DURABILITÉ – Gérer les problèmes résultant du développement des télécommunications/TIC** |
| • Cible 3.1: L'état de préparation en matière de cybersécurité devrait être amélioré de 40% à l'horizon 2020• Cible 3.2: Le volume des déchets d'équipements électriques et électroniques superflus devrait être réduit de 50% à l'horizon 2020• Cible 3.3: Le volume des émissions des gaz à effet de serre produits par le secteur des télécommunications/TIC devrait être réduit de 30% par dispositif à l'horizon 2020 | Cible 3.1: Information incluse dans le Document [C17/35](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0035/en).La feuille de route pour les cibles 3.2 et 3.3 est en cours d'élaboration, en collaboration avec les membres de l'UIT et les organisations concernées. |
| **BUT 4: INNOVATION ET PARTENARIATS – Jouer un rôle de premier plan dans l'évolution de l'environnement des télécommunications/TIC, mieux contribuer à cette évolution et s'y adapter** |
| • Cible 4.1: Environnement des télécommunications/TIC propice à l'innovation• Cible 4.2: Partenariats efficaces entre les parties prenantes dans l'environnement des télécommunications/TIC. | L'UIT collabore avec ses partenaires à l'élaboration d'indicateurs visant à mesurer les résultats obtenus des Cibles 4.1 et 4.2. |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_